DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration de l'Université Bretagne-Sud

Séance du 25 mai 2021

Délibération n°49-2021 : Mise à jour du règlement intérieur à usage des stagiaires de la formation professionnelle devenant « règlement intérieur à usage des stagiaires de la formation professionnelle et de l'alternance » et créant le conseil de perfectionnement pour l'organisme de formation par apprentissage UBS.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code du travail, notamment les articles L6231-3 et R6231-3 à 5,
Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, notamment l'article 24,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE A L'UNANIMITE des suffrages exprimés la mise à jour du règlement intérieur à usage des stagiaires de la formation professionnelle devenant « règlement intérieur à usage des stagiaires de la formation professionnelle et de l'alternance » et créant le conseil de perfectionnement pour l'organisme de formation par apprentissage UBS, sous réserve de prendre en considérant les demandes de modifications présentées en séance s'agissant de la féminisation des fonctions évoquées par le règlement intérieur.

Membres en exercice : 30
Membres présents : 22
Membres représentés : 3

Suffrages exprimés : 25
- Pour : 25
- Contre : 0

Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Visa de la Présidente

Virginie DUPONT

Signé par : Virginie Dupont
Date : 03/06/2021
Qualité : La Présidente

UNIVERSITÉ BRETAGNE SUD
Virginie DUPONT Présidente

Document en annexe : Règlement intérieur à usage des stagiaires de la formation professionnelle et de l'alternance consolidé

Document transmis au Recteur, Chancelier des universités, le 2 juin 2021